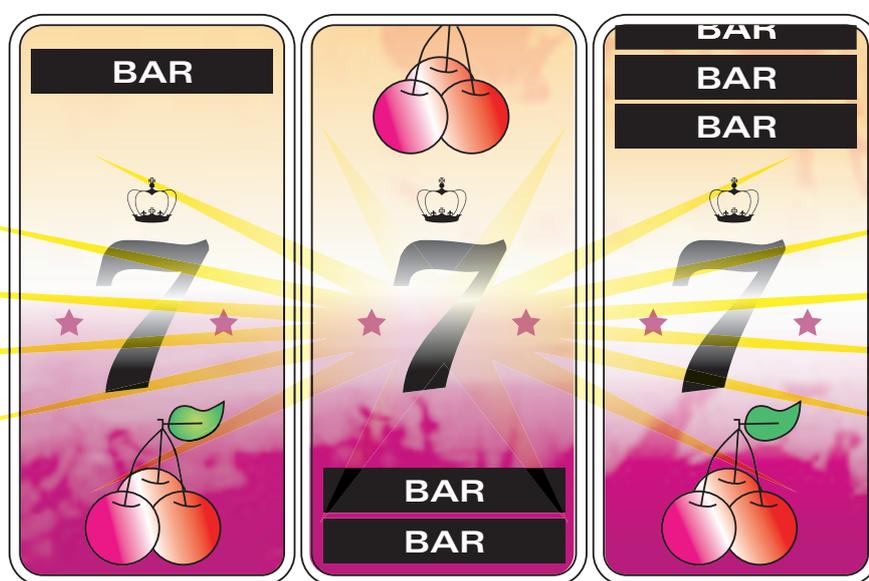


CHAPITRE



L'ÉCONOMIE RÉELLE SOUS L'EMPRISE DE L'ÉCONOMIE OFFSHORE UN « JEU » À SOMME NÉGATIVE



LE MONDE DE LA FINANCE *OFFSHORE* RESSEMBLE
À UN GRAND CASINO. SAUF QUE LA ROUE DE LA FORTUNE
TOURNE TOUJOURS DANS LE MÊME SENS.

AU BÉNÉFICE DES GRANDES ENTREPRISES ET DES INTERMÉDIAIRES
FINANCIERS ET JURIDIQUES MAIS AU DÉTRIMENT DES PEUPLES
ET DES ÉTATS EUX-MÊMES. CES DERNIERS VOIENT DE PLUS EN PLUS
LEURS MARGES DE MANŒUVRE REMISES EN CAUSE PAR LE POIDS
DES PARADIS FISCAUX DANS L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE.

ILS VOIENT LES RESSOURCES S'ENVOLER

ENTRE ÉVASION ET DÉPENSES FISCALES : DES ÉTATS DÉPOUILLÉS

Chaque année 600 à 800 milliards d'euros échappent aux pays en développement, dont 65 % d'évasion fiscale, 30 à 35 % issus de la criminalité et 3 % de la corruption. Ces chiffres représentent près de 10 fois l'aide publique au développement (APD) octroyée par l'ensemble des pays riches. À titre d'exemple, le Nigeria reçoit 2,7 milliards d'euros d'APD et voit s'envoler 12,8 milliards d'euros de capitaux par an. L'ameunissement de l'assiette fiscale se traduit par une chute de recettes publiques car ces 600 à 800 milliards de dollars sont autant d'argent que les États ne peuvent pas taxer. La seule évasion fiscale des multinationales est responsable d'une perte de 125 milliards d'euros pour les caisses des pays du Sud¹.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

QUAND COLGATE-PALMOLIVE JOUE LA CARTE SUISSE

Victimes, en janvier 2005, de la décision de Colgate-Palmolive de déménager son quartier général de la France vers Genève, les syndicalistes de la CFDT Détergents remuent ciel et terre pour trouver un écho politique à ce qu'ils dénoncent comme une délocalisation fiscale. Le groupe américain a préféré s'installer en Suisse où il négocie un taux d'impôt sur les bénéfices de 6,44 %, contre 33,33 % dans l'Hexagone. Avec l'aide du cabinet Ernst & Young, l'entreprise a mis en place une réorganisation de ses activités en France, séparées désormais en deux entités : l'une chargée de fabriquer les produits dans son usine de Compiègne et l'autre de les commercialiser. Depuis Genève, la maison-mère vend les matières premières à l'usine de Compiègne et lui achète les produits finis au prix de revient, plus une petite marge (*cost plus*) de 6 %. Ensuite, elle revend les produits finis à la société commerciale française, localisant ainsi les profits là où ils sont le moins taxés. L'opération prive au passage l'État et les collectivités locales françaises de 40 millions d'euros d'impôts, tandis que les salariés tricolores voient s'envoler de l'autre côté des Alpes participations et intéressements, calculés sur les bénéfices...² Le problème, c'est que rien dans la loi n'empêche une telle attitude. Comme le rappelle Pascal Saint-Amans, responsable de la division fiscale à l'OCDE, « les entreprises sont libres de domicilier à Genève ou à Zurich toutes les fonctions relatives à la marque, à la recherche et développement ou à la publicité (...). Personne ne sait comment s'attaquer au problème »³.

RECETTES FISCALES EN BERNE,
ÉROSION DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE,
SALAIRES SOUS PRESSION...

LA NOTE EST SALÉE POUR LES PAYS
DONT LES RICHESSES SONT DÉTOURNÉES
VERS LES PARADIS FISCAUX.

Non contentes de faire échapper une partie de leurs profits à l'impôt, à l'insu des États, les entreprises demandent toujours plus d'efforts fiscaux aux pays souhaitant les recevoir. Un chantage auquel les États, en concurrence les uns avec les autres, ont de plus en plus de mal à résister. Les institutions internationales ne les y encouragent d'ailleurs pas, elles qui demandent notamment aux États du Sud de mettre tout en œuvre pour attirer des investisseurs étrangers. Résultat : le taux moyen d'imposition des profits des sociétés (IS) ne cesse de diminuer au plan mondial. Il est passé en moyenne de 37 % en 1993 à 32,7 % en 1999 et 25,5 % en 2009, soit une diminution d'environ 7 points en 10 ans. Entre 1999 et 2009, le taux d'IS est passé de 35 % à 27,5 % au Bangladesh et de 42 % à 34,5 % en Afrique du Sud. En Uruguay, il a chuté de 35 % en 2003 à 25 % en 2009⁴. En France, le taux d'IS a été réduit, au cours des années 1990, de 50 % à 33,33 %. Le manque à gagner pour les États est considérable. Si elles étaient taxées selon le taux d'imposition qui prévalait en 1993, les 50 premières entreprises européennes devraient verser 17 milliards d'euros supplémentaires au fisc chaque année⁵.

Comme si la baisse des taux ne suffisait pas, les États multiplient également les régimes d'exception au bénéfice des investisseurs étrangers. Les zones franches d'exportation, qui se caractérisent généralement par un impôt faible ou nul, sont passées de 79 dans le monde en 1975 à 3 500 en 2006⁶. Dans les pays du Sud, des exonérations sont fréquemment accordées à tout nouvel investisseur pour les cinq premières années. Des rabais sont accordés au cas par cas, au bon vouloir du ministre des Finances ou de l'inspecteur du fisc – dont l'investisseur sait au besoin récompenser le « sens de l'accueil ». Le cumul de ces régimes d'exception représente une « dépense fiscale » (ou manque à gagner) parfois colossale. Depuis 2006, le gouvernement indien estime que ces « cadeaux » (incitations fiscales et subventions) se sont traduits par un trou de 10,4 milliards d'euros par an dans son budget⁷. Le Maroc a évalué, lui, sa dépense fiscale en 2006 à 4,3 % de son PIB, soit 19 % de ses recettes fiscales.⁸ Au Sénégal, elle atteindrait 457 millions d'euros

¹ Christian Aid, *op. cit.*, mai 2008.

² T. Fabre, « Multinationales : leurs plans secrets pour fuir le fisc », *Capital*, avril 2006.

³ Cité dans X. Harel, *op. cit.*, pp. 204-205.

⁴ KPMG International, *KPMG's Corporate and Indirect Tax Rate Survey 2009*.

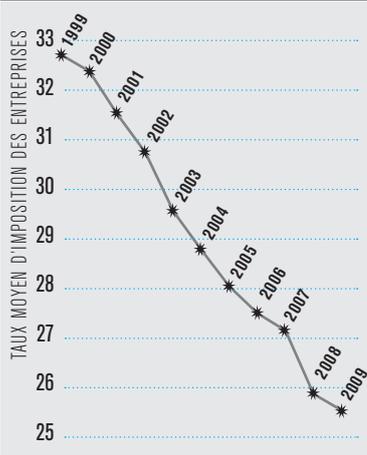
⁵ Calculs faits par l'auteur à partir des données de Fortune 500 et KPMG.

⁶ W. Milberg et M. Amengual, « Développement économique et conditions de travail dans les zones franches d'exportation : un examen des tendances », *Organisation Internationale du Travail*, 2008, Genève, p. 5.

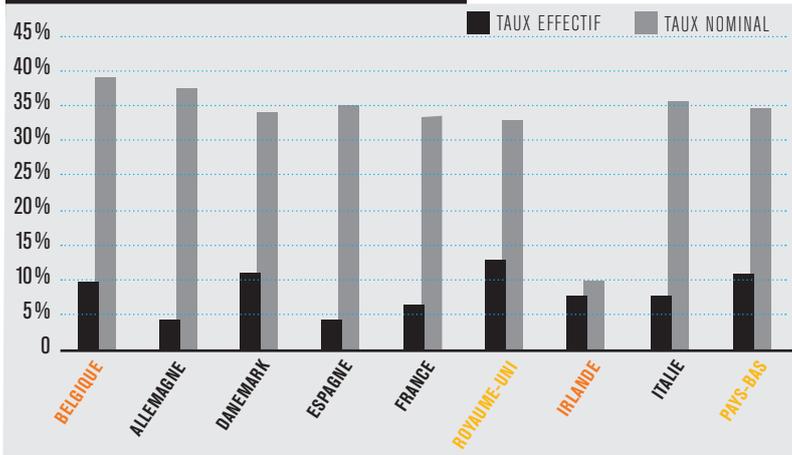
⁷ Actionaid, *Accounting for poverty*, septembre 2009, p. 43.

⁸ N. Jellouli (Direction générale des impôts du Maroc), *L'expérience marocaine en matière de dépenses fiscales*, Présentation à Rabat, 23 nov. 2006.

LES TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DANS LE MONDE ENTRE 1999 ET 2009



TAUX EFFECTIFS ET TAUX NOMINAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN EUROPE EN 2000¹⁰



●●● selon une estimation du gouvernement portant sur le budget 2008⁹, soit 5 % du PIB. En appliquant la redevance de 3 % mentionnée dans son code des impôts sur l'exploitation de ses ressources minières et non de 0,6 % comme elle l'a effectivement fait, la Zambie aurait pu obtenir 50 millions d'euros de recettes supplémentaires entre 2004 et 2006 ! En 2008, le gouvernement a voulu contraindre les multinationales du secteur minier à payer les 3 %, mais il est vite revenu en arrière sous la pression de ces sociétés.¹¹

POPULATIONS LÉSÉES

Les premières victimes de la fuite des capitaux, sur toute la planète, sont les classes moyennes et pauvres. L'épargne qui fuit est synonyme de hausse des taux d'intérêt de la part des banques locales qui, faute de liquidité, ne prêtent qu'aux très riches – ou à des taux prohibitifs.

Derrière les recettes publiques exsangues, ce sont les services et investissements publics qui ne sont pas financés : comment en effet payer des salaires d'enseignants, de médecins ou encore développer l'électrification ou les infrastructures de transport quand les capitaux se sont envolés vers les paradis fiscaux ? En Afrique subsaharienne, la fuite illicite des capitaux représente plus de trois fois le budget alloué à l'agriculture, alors que 30 % de la population souffre de sous-alimentation¹². Un exemple parmi d'autres... Le trou dans les finances publiques des États du Sud provoqué par la seule évasion fiscale des multinationales équivaut à 5 fois la somme nécessaire pour éradiquer la faim dans le monde, selon la FAO¹³. Un grand nombre de multinationales participent ainsi au délitement des États en asséchant leurs finances.

LES GAGNANTS

ACTIONNAIRES ET DIRIGEANTS COPIEUSEMENT SERVIS

Depuis 30 ans, les actionnaires captent une part croissante de la richesse des entreprises, à la fois par la hausse de la valeur des actions (plus-value) et la part croissante du bénéfice qui leur est attribuée (dividende). Au détriment des salariés et du réinvestissement dans l'entreprise. Instrument clé de ce système : les stock-options, qui ont transformé les dirigeants de l'entreprise en actionnaires eux-mêmes, en liant une part croissante de leur rémunération à la valeur de l'action... Résultat : quand, en 2009, le profit des entreprises du CAC 40 recule de 20 % par rapport à 2008 (à 47 milliards d'euros de profits cumulés), le niveau de rétribution des actionnaires, lui, est maintenu (à 35 milliards d'euros). Il représente 56 % des bénéfices (hors éléments exceptionnels), contre 40 % en moyenne les années précédentes¹⁶. Regrettons simplement que les multinationales ne prêtent pas une oreille plus attentive à ceux d'entre leurs actionnaires qui refusent de sacrifier le rôle social et l'éthique de l'entreprise aux exigences de rentabilité.

En France, la fraude fiscale coûte 40 à 50 milliards d'euros par an à l'État, dont 15 à 20 milliards par le biais des paradis fiscaux, selon le rapport d'information sur les paradis fiscaux publié en septembre 2009 par la commission des finances de l'Assemblée nationale (n° 1902). C'est l'équivalent en 2009 du déficit de la sécurité sociale¹⁴.

SALARIÉS DÉPOSSÉDÉS

Ce que l'on sait moins, au-delà du coût pour l'État et, par incidence, pour les usagers du service public et les fonctionnaires, c'est que la délocalisation virtuelle de la richesse créée par les multinationales fait pression à la baisse sur les revenus du travail dans le secteur privé. Comme l'expliquent François d'Aubert et Max de Chantérac, « une pratique possible pour les grands groupes consiste à réduire le profit dans les filiales les plus nombreuses pour payer moins d'intéressement aux salariés »¹⁵. Plus encore, la possibilité pour une multinationale de déplacer une partie de son chiffre d'affaires vers les paradis fiscaux permet de maintenir les salariés sous pression en organisant le caractère faiblement excédentaire, voire déficitaire de la filiale et en brandissant la menace de fermer. C'est un énorme défi pour les syndicats : comment peuvent-ils être sûrs des arguments mis en avant par les directions pour dégraisser ? Un enjeu dont les grandes centrales ne semblent pas avoir mesuré toute la portée, hormis de rares cas de mobilisations contre les « délocalisations fiscales » (voir encadré p. 40)... À terme, le transfert de la plus-value *offshore* contribue à mieux rémunérer le capital que le travail ☹

9 « Budget 2008 : les dépenses fiscales estimées provisoirement à 300 milliards », *Senegal Business*, 14 oct. 2009.

10 En % de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), mesure du profit de l'entreprise. Source : *L'harmonisation fiscale en Europe*, Amina Lahèche-Révil, CEPPII, 2002.

11 ActionAid, *op. cit.*

12 Calcul de l'auteur à partir des données de la FAO, d'*African Economic Outlook* (publié par l'OCDE,

la Banque africaine de développement et l'ONU) et du *think tank* américain Global Financial Integrity. Le budget alloué à l'agriculture en Afrique subsaharienne est de 12,2 milliards d'euros et la fuite illicite des capitaux de 41,9 milliards d'euros en moyenne annuelle entre 2003 et 2008.

13 Chiffres de Global Financial Integrity décembre 2008 ; et de Christian Aid, mai 2008.

14 20,3 milliards d'euros selon *La Croix*, « Sécurité sociale : un déficit plus faible que prévu », 2 avril 2010.

15 F. d'Aubert et M. de Chantérac, *op. cit.*, p. 2.

16 M. Chevalier, « CAC 40 : les actionnaires d'abord », *Alternatives économiques*, n° 290, avril 2010.

LE PACTE SOCIAL ÉBRANLÉ

LES AGISSEMENTS DES MULTINATIONALES PRIVENT LES PAYS DE RESSOURCES QUE LES GOUVERNEMENTS S'EMPRESSENT DE CHERCHER AILLEURS. AU DÉTRIMENT DE L'ÉQUITÉ, DE L'INDÉPENDANCE POLITIQUE ET PARFOIS MÊME DE L'ÉTAT DE DROIT.

CONSUMMATEURS SURTAXÉS

Comment pour les États du Sud compenser la perte de 125 milliards d'euros due à l'évasion fiscale des multinationales ? Surtout lorsqu'elle se conjugue à la diminution du taux d'impôt sur les sociétés et à une chute rapide des droits de douane résultant de la libéralisation imposée par le FMI ?¹ C'est simple : en reportant l'impôt sur les consommateurs et les entrepreneurs locaux ! Telle est en effet la solution adoptée par un grand nombre de gouvernements concernés qui ont notamment relevé les taux de TVA. Cet impôt inique, que certains analystes considèrent comme le seul efficace dans les États où la corruption est forte, pèse davantage sur les plus fragiles que sur les plus riches en proportion de leurs revenus. Il représente une part nettement supérieure des recettes fiscales dans les pays en développement (40 %) que dans les pays développés (environ 20 %)². Au Niger, par exemple, la TVA représente en moyenne 50,1 % des recettes fiscales intérieures sur la période 1997-2005³. Au Brésil, selon le syndicat Unafisco, « plus d'un tiers des heures de travail sert à payer l'impôt sur la consommation (TVA). (...) Approximativement deux tiers

des impôts viennent de la consommation et à peine un tiers des revenus et de la propriété. »⁴.

Résultat, les populations sont triplement pénalisées : par la baisse des dépenses publiques, la contraction des revenus du travail et l'augmentation du poids des prélèvements pesant sur la consommation !

RÉSULTAT, LES POPULATIONS SONT TRIPLEMENT PÉNALISÉES : PAR LA BAISSSE DES DÉPENSES PUBLIQUES, LA CONTRACTION DES REVENUS DU TRAVAIL ET L'AUGMENTATION DU POIDS DES PRÉLÈVEMENTS PESANT SUR LA CONSOMMATION !

LES PME FACE À UNE CONCURRENCE DÉLOYALE

Faute de filiales à l'étranger ou de conseils d'intermédiaires rompus aux stratégies d'optimisation fiscale, la plupart des PME n'ont pas les moyens de bénéficier des mêmes avantages que les grosses entreprises. Certaines commencent d'ailleurs à monter au créneau. *Business and Investors Against Tax Havens*, une coalition de PME des États-Unis, a ainsi adressé au Président Obama et au Congrès une pétition et un rapport demandant de limiter l'utilisation des paradis fiscaux et d'éliminer les avantages fiscaux pour les transactions qui n'ont pas d'objet commercial véritable. Selon l'organisation, 30 milliards de dollars échappent ainsi chaque année au gouvernement américain⁷. En 2010, le bureau américain du Budget estime que l'IS des multinationales ne représente que 7,2 % des recettes fédérales, soit moins d'un sixième de la contribution des petites entreprises et des particuliers au Trésor Fédéral⁸. En France, le Conseil des prélèvements obligatoires s'est lui

1 Les politiques imposées en Afrique par le FMI entre 1998 et 2008 sont remarquablement décrites in J. Marshall, « One Size Fits All? IMF Tax Policy in sub-Saharan Africa », *Christian Aid Occasional Paper N° 2*, avril 2009.

2 Voir M. Keen et M. Mansour, "Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: Key Challenges from Globalization", *FMI*, 2008.

3 Ministère de l'Économie et des Finances du Niger, « Analyse de la politique fiscale au Niger et ses impacts sur la pauvreté », *Observatoire National de la Pauvreté et du développement humain*, 2008, http://www.pnud.ne/rap_eval/Rapport_Etude_fiscale_lit_%20pauvrete_Niger.pdf

4 Le taux implicite d'imposition représente l'impôt effectivement payé par rapport au bénéfice net.

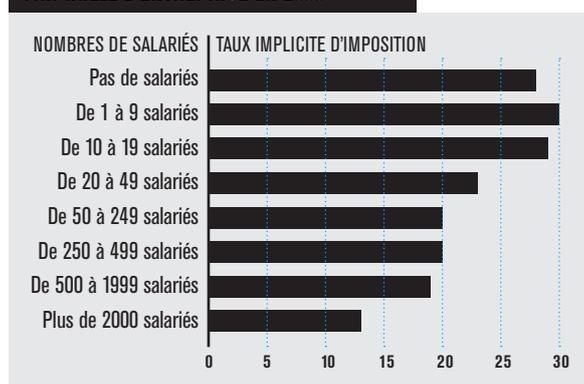
5 Issu du rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires, *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée*, septembre 2009.

6 « Brésil - un système d'injustice fiscale à réformer », Issu de la *Revue Alternatives Sud* en collaboration avec le *Tax Justice Network*, « Évasion fiscale et pauvreté », vol. XIV, p. 106, 2007.

7 Site internet : www.businessagainstattaxhavens.org

8 *Business Against Tax Havens*, "Unfair Advantages: The Business Case Against Overseas Tax Havens", 20 juillet 2010.

TAUX IMPLICITE D'IMPOSITION* EN FRANCE PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2008⁵



●●● aussi ému : « *Les grandes entreprises sont comparativement moins taxées que les PME (...) et que les entreprises de taille intermédiaire* », lit-on dans son rapport 2009. Les entreprises du CAC 40, qui réalisent environ 30 % des profits totaux des entreprises françaises, ne versent que 13 % de l'impôt sur les sociétés, alors que les PME de moins de 250 salariés, dont la participation aux profits des entreprises est de 17 %, paient 21 % de l'impôt sur les sociétés. Pour 100 euros de profits, une PME est taxée trois fois plus qu'une grande entreprise, indique pour sa part Éric Israelewicz dans *La Tribune*⁹. Dans les pays en développement, le sort des entrepreneurs locaux n'est guère plus enviable. Une partie de l'épargne intérieure ayant fui *offshore*, l'accès au crédit est souvent prohibitif, et les petits et moyens entrepreneurs, même étrangers, se plaignent de subir un véritable « harcèlement fiscal », notamment dans certains pays d'Afrique où les inspecteurs du fisc abusent parfois de leurs prérogatives pour multiplier les contrôles, opérer des redressements fiscaux excessifs ou menacer l'entreprise sur ses biens¹⁰.

CONTRAT SOCIAL LÉONIN

À se tailler par des moyens illicites la part du lion des richesses produites, les multinationales risquent de mettre en péril la stabilité politique. Car leur comportement fragilise les fondements des systèmes politiques où elles prospèrent.

Quand elles ont recours au versement de commissions *offshore* pour obtenir un marché public, un droit d'exploitation ou d'exploitation, elles asservissent la décision publique et alimentent, souvent, le clientélisme des dirigeants – voire leurs pratiques autoritaires.

Au-delà, la multiplication de régimes fiscaux d'exceptions contribue à alimenter une culture du contournement de la loi. L'incertitude juridique des entrepreneurs est grande : l'impôt est perçu comme un racket de l'État ou de l'agent du fisc, une contribution négociable... Difficile de nouer un contrat social sur ces fondements. Pour compenser la facture non acquittée par les multinationales, il ne suffit généralement pas aux États de se

retourner vers les consommateurs et les PME. Il leur faut s'endetter et/ou faire appel aux financements internationaux - dont l'aide au développement. Un mode de financement trop souvent synonyme, notamment pour les pays en développement, de renoncement à un pan de leur souveraineté. Les plans d'ajustement structurel qui ont accompagné les prêts du FMI et de la Banque mondiale ont mis à genoux les États, les paysanneries et les industries naissantes de très nombreux pays, le tout essentiellement au bénéfice des créanciers et des investisseurs étrangers. Aujourd'hui, les financements européens en Afrique restent fortement conditionnés à l'ouverture commerciale ainsi qu'à des mesures de contrôle des flux migratoires. Dans le domaine agricole, les bailleurs internationaux prônent le plus souvent un modèle agro-exportateur au détriment des cultures vivrières, qui permettraient pourtant de nourrir la population. Au Burkina Faso, par exemple, 91 % des moyens consacrés à l'agriculture viennent de financements extérieurs¹¹. Même lorsque les donateurs sont soucieux de ne pas dicter les politiques à mener, les ministres et rares hauts fonctionnaires des États les plus vulnérables passent souvent davantage de temps à se plier aux formalités et à anticiper les volontés des donateurs qu'à développer des politiques répondant aux aspirations de leurs propres citoyens.

Enfin, l'impôt est au fondement de tout système politique. Il est consubstantiel, sur la durée, de l'adhésion des citoyens à un projet collectif – le « contrat social », dont l'État est censé être le garant. Or, cette adhésion exige l'équité. Comme le rappelle le politologue britannique Mick Moore, l'histoire politique de tous les grands États démocratiques montre une corrélation très forte entre progression démocratique et développement d'un système fiscal élaboré, tout simplement parce que les citoyens demandent des comptes sur l'utilisation des richesses qui sont captées par le seigneur, le suzerain, l'État... Ce sont notamment les privilèges fiscaux que la Révolution française abolit, la nuit du 4 août 1789, avant d'aboutir au principe d'une « *contribution commune indispensable (...) également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* »¹⁵. La déclaration d'indépendance des États-Unis trouve son origine dans

9 « Le CAC 40 paie moins d'impôt que les PME », *La Tribune.fr*, 14 décembre 2009.

10 C'est ce que dénonce notamment le Centre français des investissements en Afrique noire (CIAN). Cf. *Les Afriques*. « Carte 2008 du harcèlement fiscal en Afrique », 5 janvier 2009.

11 J-D. Crola (Oxfarm France), *Aide à l'agriculture : des promesses aux réalités de terrain*, novembre 2009, p. 13.

12 C. Chavagneux et al., *op. cit.*, *L'Économie politique* n° 42, p. 30.

13 21,2 milliards d'euros pour Deloitte (chiffre 2010), 21 milliards d'euros pour PWC (2009), 19,6 milliards d'euros pour EY (2008) et 16 milliards d'euros pour KPMG (2009). Source : Wikipedia.

14 Deloitte : http://www.deloitte.com/view/en_GX/global/press/global-press-releases-en/969f3f0550dfa210VgnVCM3000001c56f00aRCRD.htm

15 Article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

LES GAGNANTS

DES INTERMÉDIAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERS INTÉRESSÉS AUX RÉSULTATS

« Les comptables, juristes, banquiers et autres experts fiscaux (...) ont participé à toutes les innovations législatives réalisées pour échapper à l'impôt et à la réglementation. Ils ont conseillé et influencé les politiciens (...), [voire] rédigé eux-mêmes les législations des États dans lesquels ils avaient décidé de s'implanter. (...) Ce sont les mêmes qui affirment que les paradis fiscaux sont une forme d'activité tout à fait légitime »¹². Ce tableau peu reluisant vaut aux *Big Four* de s'être vu décerner par l'ONG Christian Aid le prix de l'*alternative tax award* qui vient récompenser le talent mis pour priver les pays en développement de leurs recettes fiscales... Leur chiffre d'affaires cumulé approche les 80 milliards d'euros¹³. Deloitte, le leader, fait 28 % de son chiffre d'affaires dans le conseil et 44 % dans l'audit¹⁴. Facilitant et gérant l'ingénierie opérant la déconnexion, les *Big Four* récupèrent une part des gains fiscaux obtenus par les entreprises clientes grâce à leurs conseils. Les banques, au prétexte de se plier aux demandes de leurs clients, servent de guide éclairé dans le monde des *trusts*, *special purpose vehicles* et autres joies de l'*offshore*. La gestion de fortune est particulièrement rentable.

- la décision des Anglais d'imposer une taxe sur le thé et dans le refus du Parlement britannique de consentir aux 13 colonies américaines le pouvoir de prélever l'impôt. Les Américains clamaient « *no taxation without representation* ». Un prêtre du VI^{ème} siècle, Salvien de Marseille, voit également dans l'injustice fiscale un facteur central de la chute de l'empire Romain. Un propos à rapprocher de celui, plus contemporain, du journaliste Christian Chavagneux : « *si on connaissait ce chiffre [de l'évasion fiscale des multinationales], on serait tellement horrifié de voir que les multinationales payent si peu d'impôts que ça créerait un remue ménage politique et citoyen extrêmement fort* »¹⁶ ☉

« *Payer des impôts, c'est pénible, sans aucun doute, mais ce serait plus supportable si tous les citoyens étaient également imposés.*

Ce qui est intolérable, c'est que tous ne supportent pas la charge commune : ce sont les pauvres qui paient pour les riches.

Plus encore : ce sont les riches qui, de temps en temps, décident d'augmenter le montant des impôts, mais ce sont les pauvres qui paient pour eux. Ô forfait scandaleux ! (...) Une seule chose m'étonne, dans ces conditions, c'est que tous les pauvres et les indigents n'aillent pas rejoindre les Barbares. »¹⁷

Salvien de Marseille, prêtre du VI^e siècle

¹⁶ Interrogé dans le cadre de *Pièces à conviction*, émission diffusée le 16 novembre 2009 sur France 3.

¹⁷ Cité dans L. Jerphagnon, *Les Divins Césars. Idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Ed. Tallandier, 2004, Paris.

LES ÉTATS SE RÉDUISENT À L'IMPUISSANCE

Engoncés dans leurs problèmes de déficit et d'emploi, les pays occidentaux réitèrent sans ciller, à chaque grand-messe internationale et avec la bénédiction des grands émergents, leur foi inébranlable dans les vertus du commerce et de l'investissement, appelant sans discontinuer à la création de conditions propices à l'expansion du secteur privé afin de favoriser la croissance et l'emploi : « *nous réaffirmons notre engagement en faveur de la liberté du commerce et de l'investissement, déterminants pour la reprise* » (Plan d'action du G20 à Séoul, novembre 2010)¹.

Il faudrait, à les entendre encore, que chacun adapte son cadre juridique et fiscal, voire son territoire et sa population, et réduise toute forme d'intervention étatique dans l'économie afin de laisser prospérer les forces du marché au bénéfice supposé de tous. S'il a bousculé quelques certitudes quant à la supposée autorégulation des marchés financiers, le séisme financier de 2008 n'a pas eu raison de cette idéologie.

ILS NAVIGENT À VUE

Au-delà même du fait que l'analyse empirique – notamment de l'impact calamiteux de ces politiques dans les pays les plus pauvres – devrait les amener à réviser, ou du moins à qualifier, leur jugement, l'injonction du G20 repose sur des statistiques fragiles. En gommant la fiction des multiples transactions *offshore*, la Banque de France a montré que les flux d'IDE vers la France étaient, en réalité, 85 % moindres qu'annoncés (voir p. 12). De telles données devraient, pour le moins, amener le gouvernement français

à réinterroger la pertinence des sacrifices consentis pour attirer les investisseurs. De même, le détournement d'une part considérable du commerce mondial par des sociétés sans réalité économique devrait amener les tenants d'une « croissance commerciale au bénéfice de tous » à remettre en question leurs croyances.

Surtout, les pays du G20 semblent ne pas voir que cette difficulté à appréhender la réalité des activités économiques masque l'évaporation, en chemin, de la valeur produite par les échanges internationaux et l'investissement, happée par les filiales *offshore*. Bien sûr, cette valeur n'est pas perdue pour tout le monde et le lobbying des entreprises multinationales et des banques est puissant. Doit-on, pour autant, en conclure que le G20 ferme volontairement les yeux sur cette captation de la richesse mondiale par une minorité ?

Sans contester le cynisme de certains, nous ferons plutôt l'hypothèse d'un aveuglement des principaux dirigeants mondiaux, bernés par le trompe-l'œil *offshore* et bercés par l'illusion d'un phénomène aux marges de l'économie – qu'il suffirait de mettre au pas en contraignant les territoires rétifs à coopérer. Reste que s'ils veulent avoir une influence

¹ Notre traduction.

... sur la création et le partage des richesses au plan mondial, ou ne serait-ce que disposer des instruments pour pouvoir en débattre en connaissance de cause, il leur faut accepter de jeter une lumière crue sur le phénomène *offshore* afin d'en démasquer la supercherie. Et nous faisons le pari qu'il sera plus aisé et, surtout, plus efficace d'obtenir une image fidèle de la réalité économique en braquant les projecteurs sur les émetteurs de données trompeuses, plutôt que sur les réceptacles – certes consentants, mais remplaçables, de comptes erronés (voir chap. 4).

AU SUPERMARCHÉ DES SOUVERAINETÉS

Ayant organisé un monde où les capitaux circulent librement, ou presque, les États se livrent à présent une concurrence féroce pour les attirer. Les plus petits d'entre eux ont vite compris qu'il leur fallait aller loin dans l'abandon de leur souveraineté pour attirer les flux financiers. Au point d'en faire commerce, adoptant la posture du passager clandestin² de l'économie mondialisée. En

« Les paradis fiscaux constituent l'une des questions politiques les plus importantes de notre époque. »

Christian Chavagneux³

législation, les paradis fiscaux perçoivent un revenu des activités que la communauté *offshore* apporte chez eux sans que cela ne leur coûte quoi que ce soit »⁴. Cette marchandisation des législations, parce qu'elle tire vers le bas les lois – fiscales ou réglementaires – d'autres pays et en organise le contournement, est une contestation directe de la souveraineté des États. À ce « jeu »-là, les États les plus faibles – en particulier dans les pays en développement – sont les moins armés pour résister.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : ce ne sont pas tant, là non plus, les paradis fiscaux qui siphonnent la capacité souveraine des États à agir sur le cours des choses. Au super-

bien la confiscation des souverainetés par des multinationales et leurs intermédiaires juridiques et financiers – ou, comme l'écrit Alain Deneault, l'invention d'une « *souveraineté offshore* », où « *Coca-Cola est une économie comme le Groupe George Forrest ou le Brésil en sont d'autres* »⁵.

On comprend mieux, dès lors, l'apparente difficulté des pays du G20 à résoudre le problème des paradis fiscaux. Si c'était David contre Goliath, l'Union européenne comme le G20 auraient pu sans difficulté faire rentrer dans le rang les confettis récalcitrants. Or derrière les paradis fiscaux, sortes de miroirs sans tain déformants de l'économie réelle, on voit que se tiennent des groupes industriels et financiers dont le chiffre d'affaires pèse, bien souvent, plus que le budget des États. Ce bras de fer, le G20 ne l'a pas engagé.

Pour autant, les États du G20 ne conservent-ils du pouvoir que l'illusion ? La réponse, à notre sens, est encore non. Mais il y a urgence. Pour recouvrer pleinement leur capacité à infléchir le cours de l'histoire, et

DÉBOUSSOLÉS EUX AUSSI : LES DIRIGEANTS DU G20 EUX-MÊMES, COMME L'ENSEMBLE DES ENCEINTES PRÉTENDANT PILOTER LA MONDIALISATION. EN BROUILLANT LES REPÈRES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, LE MIROIR DÉFORMANT DES PARADIS FISCAUX LIMITE FORTEMENT LA CAPACITÉ DES ÉTATS À PESER SUR LE COURS DE L'HISTOIRE. EN UN MOT, LEUR SOUVERAINETÉ.

2006, l'Assemblée nationale de Jersey a par exemple adopté une loi sur les *trusts* permettant d'accroître l'opacité du dispositif sans que personne n'y trouve à redire. Pour Chavagneux *et al.*, « *les législateurs ont fait exactement ce qu'exigeait l'industrie locale des services financiers (...). En échange d'une*

marché des souverainetés, le client est roi. C'est le banquier ou le cabinet d'audit agissant au service de ses riches clients et des entreprises multinationales qui, achetant la souveraineté de tel ou tel îlot ou autre pays pauvre, en détermine les lois applicables aux non-résidents. Ce qui se joue *offshore*, c'est

pouvoir répondre aux aspirations légitimes de leur population, il faudra aux responsables politiques réagir vite, avec détermination, et en ciblant, cette fois, la racine du mal (voir ch. 4) »

LES GAGNANTS

DES PARADIS FISCAUX GAGNANTS MAIS VULNÉRABLES

Les paradis fiscaux gagnent à attirer les multinationales : le Luxembourg, les Bermudes et le Liechtenstein sont dans le *top five* mondial en termes de PIB par habitant (Liechtenstein en tête avec 97 680 euros/habitant en 2007).⁶ Récolter ne serait-ce qu'1 % des bénéfices enregistrés sur leur territoire en impôt, représente une somme considérable pour la plupart d'entre eux, dont la taille modeste et la faible population engendrent une dépense publique moindre que dans les grands États. Toutefois, ces économies sont vulnérables : l'utilisateur n'ayant aucun attachement au territoire, il lui importera peu de déplacer sa fortune ou sa filiale fictive à la moindre inquiétude. Dans les six premiers mois de 2008, après le scandale des fichiers de clients vendus au fisc allemand, la banque du Liechtenstein LGT-Bank a ainsi vu les entrées d'argent s'effondrer de 95 % par rapport à l'année précédente. Les Îles Caïmans se sont retrouvées au bord de la faillite sous l'impact de la crise. Les paradis fiscaux sont aussi à la merci d'un scandale ou d'un changement de contexte politique, à l'image de Nauru, île du Pacifique ruinée après sa mise au ban des nations au tournant du millénaire, pour l'exemple.

² Consistant, en théorie économique, à retirer des bénéfices d'un processus sans n'en assumer aucun coût.

³ *Op. cit.*, *L'Économie politique* n° 42, p. 32

⁴ *Idem.*, p. 31.

⁵ A. Deneault, *Offshore*, La Fabrique, Éditions, 2010, Paris, p.117.

⁶ Source : *CIA World Factbook*.